



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-13

L'an deux mille douze,
Le 10 juillet, à Metz

Date de convocation	29 mai 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN (qui a reçu pouvoir de Jean-François THOMAS)
M. Daniel COURTAUX
M. Sylvain DALLA-ROSA
M. André DEGUIS
M. Olivier GUCKERT
M. André JANNOT
M. Jean SANVOISIN
M. Simon LECLERC
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORNIET
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Daniel TOURNAY
M. Jean-Bernard THOUVENOT
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF
M. Bernard CUNIN

Résultat du vote

A l'unanimité



Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-13

Objet de la délibération :

Affectation du résultat 2011

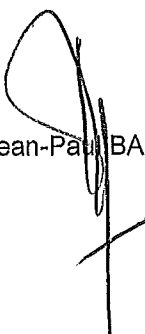
Annule et remplace la délibération n°12/03 du 16 février 2012.

Le Comité Syndical de l'EPAMA décide de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2011 au budget primitif pour l'exercice 2012 de la manière suivante :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent reporté au compte 002 pour : 534 173,73 €
- Affectation au 1068 pour le financement de la section d'investissement de : 179 456,98 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un déficit reporté au compte 001 pour : 572 607,98 €.

Le Président de l'EPAMA,


Jean-Paul BACHY